

États-Unis en franchise tandis que l'aluminium de Kitimat serait assujéti à un droit de douane. Pour nous du littoral de l'Ouest, c'est très grave. Nous voulons nous assurer que le gouvernement fédéral ne prendra pas de mesures menant à l'aménagement d'une usine de force motrice et d'une fonderie à Skagway, en Alaska, de préférence à quelque autre endroit sur la rivière Taku, en Colombie-Britannique, ou à quelque autre centre canadien. Malheureusement, la moitié des eaux relèvent des autorités provinciales et l'autre moitié des autorités fédérales. Il faudra d'une façon ou d'une autre en venir à une entente. Autrement, il est possible que les industries se tournent vers l'Ungava; du moins, il est certain qu'elles s'éloigneront du littoral de l'Ouest. Le ministre peut-il nous exposer clairement ce soir le programme du gouvernement fédéral ?

L'hon. M. Lesage: Je ne puis mieux faire que de donner lecture de ce qu'a dit le premier ministre à ce sujet. Il expose dans cette déclaration, à laquelle il n'y a rien à ajouter, la politique du gouvernement. Il a dit:

Sur le plan de l'énergie hydro-électrique, les possibilités de la région sont immenses. On peut capter d'énormes quantités d'énergie en construisant, aux endroits voulus, des barrages qui renverseront parfois le cours de rivières et de lacs se déversant dans le Yukon, et en tirant parti de la dénivellation considérable de la région en direction du Pacifique. On m'a donné à entendre qu'il y aurait moyen d'obtenir ainsi plus de 4½ millions de chevaux-vapeur.

Les honorables députés se rappelleront qu'il a été question, il n'y a pas longtemps, de détourner ces eaux, du moins en grande partie, vers l'Alaska aux fins de mise en valeur. Il s'agit là d'eaux canadiennes; or si nous ne voulons aucunement adopter à l'égard des ressources nationales qui ne peuvent être utilisées chez nous une attitude semblable à celle du chien du jardinier, je suis cependant d'avis que nous devons réserver pour les générations futures, qui assureront la mise en valeur du pays, les ressources qui peuvent être utilisées au Canada. J'ai été satisfait de voir que la déclaration faite à ce propos par le ministre compétent le 17 décembre 1952 avait été applaudie par les députés.

Il s'agit d'une déclaration de mon prédécesseur.

Je suis heureux de constater que la mention que je fais aujourd'hui de ce problème rencontre l'approbation unanime de tous les représentants du peuple canadien. Nous ne tenons pas à nous montrer isolationnistes mais nous estimons que les ressources dont la Providence a doté le vaste pays sur lequel notre population exerce sa souveraineté nous ont été confiées en dépôt pour les générations futures.

C'est là, à mon sens, un exposé complet de la politique ministérielle et je ne pourrais rien y ajouter.

[M. Green.]

M. Green: Le ministre prendra-t-il des mesures pour faire connaître officiellement cette politique au gouvernement de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. Lesage: En décembre dernier, j'ai eu un long entretien avec le premier ministre de la Colombie-Britannique. Il était accompagné de son ministre des Finances, et moi de mon sous-ministre. Nous avons eu une longue entrevue au cours de laquelle j'ai clairement exposé la ligne de conduite du Gouvernement.

M. Green: Je croyais que le ministre avait dit il y a quelques instants qu'il ne savait rien de l'attitude de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Lesage: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'officiellement je n'étais au courant d'aucune divergence d'opinion. En décembre, lorsque j'ai discuté l'affaire avec le premier ministre de la Colombie-Britannique, il n'existait apparemment pas de désaccord.

M. Green: Le ministre peut-il prendre des dispositions en vue de nouveaux entretiens à ce sujet avec les autorités de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. Lesage: J'ai justement écrit au premier ministre de la Colombie-Britannique la semaine dernière, pour lui annoncer que j'avais l'intention de lui rendre visite quand j'irais à Victoria; la question à laquelle s'intéresse mon honorable ami figurera certainement à l'ordre du jour de notre entrevue.

M. MacInnis: Il y a peut-être un autre moyen d'aborder le problème soulevé par l'honorable représentant de Vancouver-Quadra, si je peux me permettre de poser une question. Je ne saurais dire s'il convient ici de parler de priorité, mais lequel du gouvernement fédéral ou du gouvernement de la Colombie-Britannique a priorité en matière de contrôle des eaux de la rivière en question? Si la priorité revient au gouvernement fédéral, je pense que le comité pourrait se contenter de la lecture faite par le ministre de l'énoncé du premier ministre; d'autre part, si la province de Colombie-Britannique a priorité en la matière, la situation pourrait être différente. Je serais heureux d'avoir l'opinion du ministre sur ce point.

L'hon. M. Lesage: Il va sans dire que le Parlement, par l'intermédiaire du Gouvernement, a la haute main sur les exportations. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Nous avons la haute main sur l'exportation de l'énergie hydraulique. Pour ce qui est de la mise en valeur des ressources à l'intérieur du Canada et, plus précisément, des eaux qui